

SEANCE DU 20 AVRIL 2011

L'An deux mil onze le vingt avril à 20 H 30 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mr Jean-Pierre RIMBEAU.

Présents: Mmes Jacqueline GABILLY, Mireille RICHARD, Virginie BRIAND, Mrs Jean-Pierre RIMBEAU, Jean-Luc LEGARLANTEZECK, Gilles ROY, Samuel AUDURIER.

Excusés: Mr Francis VILLAIN, Mme Micheline COBLARD, Mr Philippe CLEMENT qui ont respectivement donné un pouvoir à Mr RIMBEAU et Mme RICHARD.

Mme Jacqueline GABILLY a été élue secrétaire.

I) INFOS DIVERSES

- **Eoliennes** : le permis est prorogé pour 1 an
- **Semaine Fédérale des Cyclos de 2012** : de nombreux Présidents d'associations ont répondu présents à la réunion organisée en mairie pour cette manifestation. Il faut se préparer à accueillir plus de 7000 personnes. De nombreux bénévoles vont être sollicités pour le bon déroulement de la fête. Les retombées financières devraient être importantes.

II) REMPLACEMENT D'UN DELEGUE AU C.C.A.S.

Mme DELAPORTE a fait part de sa démission du Centre Communal d'Action Sociale d'Ardin. Cette structure devant fonctionner à parité d'élus et de membres hors Conseil Municipal, la désignation d'un remplaçant s'avère nécessaire.

Mme Françoise VINCENT, domiciliée à Ardin, représentant les Restos du Cœur, a fait savoir qu'elle accepterait d'être déléguée du CCAS en remplacement de Mme DELAPORTE.

Mr le Maire requiert l'avis de l'assemblée.

Celle-ci accepte la nomination de Mme VINCENT et donne tout pouvoir au Maire pour prendre l'arrêté correspondant.

III) VOTE DES TARIFS DE L'EAU.

Mr le Maire distribue aux Conseillers un document faisant apparaître l'évolution des dépenses et des recettes d'exploitation du service d'eau depuis 2007.

Si une hausse des tarifs n'est pas appliquée en 2011 le service d'eau aura de grandes difficultés à faire face à ses dépenses de fonctionnement (entretien du réseau, charges de personnel, amortissements...) d'autant que l'abonnement a été maintenu à 45 € depuis plusieurs années.

Une surveillance particulière va devoir être exercée pour les dépenses d'entretien du réseau qui doivent absolument baisser.

Mr le Maire invite les Conseillers à soumettre leur avis sur les différentes propositions d'augmentation de tarifs qui leur sont présentées.

Après maintes discussions il est décidé d'appliquer une hausse de 4% sur les consommations des particuliers, de 7% sur celles des professionnels, de 14% sur le tarif Fuites et de 5% sur les prestations. Les tarifs seront donc les suivants :

- **Consommations** :

Particuliers : 1,49 €/m³
Professionnels : 0,95 €/m³
Tarifs Fuites : 0,70 €/m³

En ce qui concerne l'**abonnement**, le Conseil décide de le passer à 48 € pour les particuliers et à 303 € (contre 300 € actuellement) pour les professionnels.

Le tarif des **prestations** est le suivant :

- Cessation et Mise en service Compteurs : 38,01 €
- Fourniture et pose compteurs : 113,08 €
- Fourniture et pose regard à compteur : 121,06 €
- Branchement neuf et comptage : 986,05 €
- Supplément par mètre au-delà de 4 mètres : 110,14 €.

IV) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION.

L'état de notification des taux d'imposition 2011 vient d'être adressé par les services préfectoraux. A la lecture de ce document on remarque qu'une hausse importante des taux de taxe d'habitation et de CFE (Ex Taxe Professionnelle) a été appliquée. Cette situation résulte du transfert partiel des taux départementaux vers les taux communaux.

Sans modification des taux, la Commune peut déjà prétendre au versement d'un produit fiscal de 309.406 € duquel il convient de déduire le prélèvement GIR de 69.095 €. Globalement il en résulte une hausse de 3.000 € pour la Commune si l'on compare avec l'état de 2010. Par ailleurs les allocations compensatrices sont en augmentation (environ 6.000 €).

Compte tenu de ces éléments et de la situation budgétaire de la Commune Mr le Maire propose un maintien des taux.

Le Conseil approuve cette proposition.

Les taux 2011 sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 17,64 %
- Foncier Bâti : 10,62 %
- Foncier non Bâti : 52,70 %
- C.F.E : 18,04 %.

V) INTERCOMMUNALITE.

Mr le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier adressé par Mr le Président de la Communauté d'Agglomération de Niort.

Le découpage géographique et les compétences des structures intercommunales sont appelés à être modifiés d'ici la fin de l'année.

La C.A.N évoque la possibilité éventuelle d'un rattachement des Communes du Sud de la Communauté de Communes Gâtine Autize car elle considère que ces Communes sont inscrites dans l'aire urbaine de Niort.

Le Conseil Municipal se prononce pour le statu quo : rester dans la C.C.G.A.

La séance est levée à 22 H.

